



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
CLICHY-SOUS-BOIS • COUBRON • GAGNY • GOURNAY-SUR-MARNE • LE RAINCY  
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS • LIVRY-GARGAN • MONTFERMEIL • NEUILLY-PLAISANCE  
NEUILLY-SUR-MARNE • NOisy-le-GRAND • ROSNY-Sous-BOIS • VAUJOURS • VILLEMOMBLE

## ARRÊTÉ

### Arrêté AR2024 - 03 - Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Olivier KLEIN, 11<sup>ème</sup> Vice-président

LE PRESIDENT,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération du Conseil de territoire n°CT2020/07/16-01 en date du 16 juillet 2020 portant élection du Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

VU la délibération du Conseil de territoire n°CT2024/02/06-01 en date du 06 février 2024 portant élection du 11<sup>ème</sup> Vice-président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

**CONSIDERANT** que le Président peut, sous sa responsabilité, donner délégation aux Vice-présidents et autres membres du Bureau,

#### ARRETE

**Article 1 :** Monsieur Olivier KLEIN, 11<sup>ème</sup> Vice-président, est délégué pour traiter des affaires relatives aux équipements sportifs ainsi qu'aux Jeux Olympiques, à la formation, l'emploi et l'insertion.

**Article 2 :** Cette délégation subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

**Article 3 :** Un exemplaire du présent arrêté sera relié au registre de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Principal du Raincy et notifié à l'intéressé.

Fait à Noisy-le-Grand, le

**16 FEV. 2024**

Affiché le

**16 FEV. 2024**

Notifié à l'intéressé le

**26.02.2024**

Signature :

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Xavier LEMOINE